

BULLETIN D'INFORMATION

2ND SEMESTRE 2025

SCPI UNIDELTA



N° 2025-02

Période analysée : 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025
Validité : 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Edito

Chères Associées, Chers Associés,

En ce début d'année, toute l'équipe de DELTAGER se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux.

Un contexte Immobilier toujours difficile

Le marché immobilier tertiaire reste marqué par une forte incertitude. La demande locative pour les bureaux reste fragile. En région, si certaines métropoles conservent une attractivité, le marché reste tendu, avec un taux d'occupation financier (TOF) en baisse, reflet d'une vacance persistante.



La SCPI UNIDELTA a dû composer avec ce contexte. Le 25 septembre 2025, votre SCPI a réalisé l'acquisition d'un local commercial situé à Nice (06), à 500 mètres du port, au cœur du quartier résidentiel Saint-Roch. L'actif développe 1 220 m² de surface utile nette, dont 700 m² de surface de vente, et dispose de 42 places de parking en sous-sol, avec un quai de livraison connecté par deux monte-charges. Le bien est loué depuis le 1^{er} septembre 2023 à l'enseigne OTERA (enseigne du groupe Mulliez), positionnée sur les produits frais et les circuits courts. Le loyer annuel net HT est de 264 K€. L'opération a été réalisée pour un montant HT acte en mains de 3,7 M€, soit un taux de rendement de 7,14 % HT acte en mains.

Une cession d'actif est intervenue le 28 novembre 2025. Il s'agit de l'immeuble LE TRITIUM, situé à Aix-en-Provence (13). Cet actif, d'une surface d'environ 1000 m², a été acquis en 2000. En raison de la vacance structurelle, de l'annonce du départ d'un locataire en 2026 et des travaux importants à prévoir, nous avons décidé de céder cet immeuble pour un montant net vendeur de 1,6 M€, générant une plus-value comptable de 386,4 K€.

Le marché secondaire

Avec 4 850 parts échangées en 2025 et un prix acquéreur relativement stable (prix moyen pondéré acquéreur : 1 054,15 €), ce marché secondaire a été dynamique, confirmant l'intérêt des investisseurs malgré les incertitudes.

Le nombre de parts en attente de cession reste très faible avec 1 224 parts, soit 0,41% des parts en circulation.

Distribution maintenue et signaux positifs

Grâce à l'utilisation des réserves, le niveau de distribution des dividendes a été maintenu sur les 2 derniers trimestres à 16€ par part (soit un dividende annuel à 64€ par part). Il faut noter un point encourageant concernant les expertises annuelles, qui pour la première fois depuis 2023, affichent une évolution positive (+0,5 % à isopérimètre soit une hausse de 2 M€).

Perspectives et stratégie pour 2026

Les perspectives restent incertaines dans un contexte géopolitique et économique instable. Nous poursuivrons la politique d'arbitrage des actifs bureaux non stratégiques, la rénovation des actifs et l'intensification de l'activité locative avec pour objectif une amélioration du taux d'occupation financier. Le dividende qui sera proposé en 2026 sera basé sur des acomptes trimestriels de 15€ par part (soit un dividende annuel de 60€) et pourrait être ajusté en fin d'année en fonction des résultats de la SCPI.

Dans un contexte immobilier encore instable, notre équipe demeure pleinement mobilisée et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Chiffres clés

au 31/12/2025



91

Immeubles



186 383 m²

Surface du patrimoine



87,43 %

Taux d'Occupation Financier

cumulé au 31/12/2025



16,00 € / part

Distribution (provisoire)
Acompte trimestriel 2025



312,79 M€

Capitalisation

Selon prix d'exécution



950,00 €

Prix d'exécution

Hors frais au 31/12/2025



1 046,90 €

Prix d'exécution

Frais inclus au 31/12/2025



298 778

Parts



7 217

Associés

Pour la Société de Gestion,
Johan SACY
Directeur Général

À savoir ce semestre

Conseil de surveillance

Quatre (4) postes de membres du Conseil de Surveillance sont à pourvoir lors de l'Assemblée Générale 2026, statuant sur les comptes de l'exercice 2025. Pour faire acte de candidature, conformément aux statuts, toute personne souhaitant se présenter doit détenir au minimum 1 part de la SCPI UNIDELTA.

Les associés souhaitant présenter leur candidature sont invités à remplir la lettre de candidature et la déclaration de non-condamnation disponibles sur le site internet de DELTAGER <https://deltager.fr/> (ou sur simple demande) et à les envoyer avant le 13 février 2026 à l'adresse suivante :

Par courrier :
DELTAGER

609 Avenue Raymond Dugrand
CS 79506
34961 MONTPELLIER Cedex 02

ou

Par mail :

contact@deltager.fr

Campagne d'évaluation annuelle du patrimoine immobilier

Au titre de l'exercice 2025, la Société de Gestion a arrêté la valeur vénale du patrimoine, hors fiscalité (et VEFA incluses), à 364 872 700 €, contre 360 593 800 € au 31 décembre 2024, soit une progression de 1,2 %, correspondant à une hausse de 4,3 millions d'euros.

À périmètre constant, le patrimoine de la SCPI UNIDELTA enregistre une revalorisation de 0,5 % de sa valeur vénale hors droits, représentant une augmentation de 2,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Des informations complémentaires et détaillées sur ces éléments seront communiquées à l'occasion de la publication du Rapport Annuel de la SCPI UNIDELTA.

Informations fiscales

Les informations fiscales pour vos déclarations de revenus 2025 et l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) au 01/01/2026 vous seront transmises par voie postale au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois d'avril 2026.

Pour toute question sur les obligations déclaratives, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier habituel. Vous pouvez aussi vous rapprocher de DELTAGER à l'adresse mail suivante : contact@deltager.fr.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de votre SCPI se tiendra le vendredi 26 juin 2026 à 10h00.

DELTAGER sera en mesure de vous indiquer les modalités de la tenue de cette dernière lors de la transmission de votre dossier de convocation que vous recevrez avant l'Assemblée Générale conformément à la réglementation.

Les informations seront aussi disponibles sur notre site internet : <https://deltager.fr/>.

Modalités de calcul et de publication des données financières par les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)

Nous rappelons que l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) a publié en octobre 2025 une nouvelle note précisant les modalités de calcul et de publication des indicateurs de performance des SCPI.

Ces nouvelles dispositions, mises en place à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre du règlement européen (article 44 MIF), sont désormais applicables aux communications réglementaires de la SCPI UNIDELTA, notamment dans le bulletin d'information et le rapport annuel.

Elles introduisent un nouvel indicateur obligatoire, la Performance Globale Annuelle (PGA), intégrant le taux de distribution et l'évolution du prix de souscription. En conséquence, le taux de distribution ne sera désormais publié qu'en présence de la PGA, tandis que le Rendement Global Immobilier (RGI) devient un indicateur patrimonial complémentaire.

Cette évolution vise à renforcer la transparence de l'information fournie aux associés et à améliorer la comparabilité des SCPI avec les autres véhicules d'investissement immobilier.

Focus sur ... Le Marché Secondaire

La SCPI UNIDELTA est à capital fixe. Hors période de collecte (Marché Primaire), l'achat de part (s) se fait sur le Marché Secondaire.

Au 31 décembre 2025, 1 224 parts sont en attente de vente, soit 0,41 % du nombre de parts total en circulation.

Pour rappel, les modalités du Marché Secondaire de la SCPI UNIDELTA sont les suivantes :

- Le marché secondaire est mensuel, il se tient le dernier jour ouvré du mois à 12h00 ;
- Le prix d'exécution n'est pas fixé par la Société de Gestion mais par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le carnet des ordres. Le prix d'exécution est le prix auquel le plus grand nombre de parts peut être échangé. Les acquéreurs et les vendeurs, qui en fonction du volume de parts et des prix proposés, font le marché ;
- Les ordres sont exécutés dès établissement du prix d'exécution et à ce seul prix. Les ordres sont servis dans la limite du nombre de parts

échangeables. Sont exécutés en priorité :

- * Les ordres d'achat inscrits au prix le plus élevé ;
- * Les ordres de vente inscrits au prix le plus faible.
- A limite de prix égal, les ordres sont exécutés par ordre chronologique d'inscription sur le registre.
- Les parts acquises portent jouissance à compter du 1^{er} jour du mois au cours duquel le transfert intervient.

Pour toute souscription ou information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre Caisse Régionale de Crédit Agricole ou la Société de Gestion Deltager – par téléphone ou par courrier électronique – à l'adresse suivante : contact@deltager.fr.

À tout moment, vous pouvez prendre connaissance de ces modalités (via la Note d'Information et les Statuts de la SCPI UNIDELTA) et du carnet d'ordres sur notre site : <https://www.deltager.fr/fr/scpi-unidelta/carnet-dordres/>.

Évolution du patrimoine au 2nd semestre 2025

Cession au 2nd semestre 2025

Actif	Date d'acquisition	Prix de cession HT (HD)	Date de cession	Valeur Nette Comptable	Plus-value comptable
1164 - Le Tritium	18/09/2000	1 600 655 €	28/11/2025	1 214 183 €	386 472 €

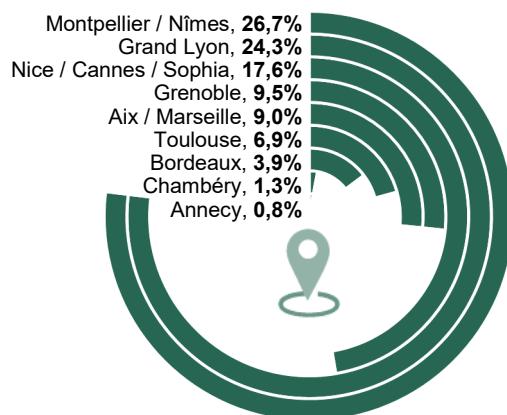
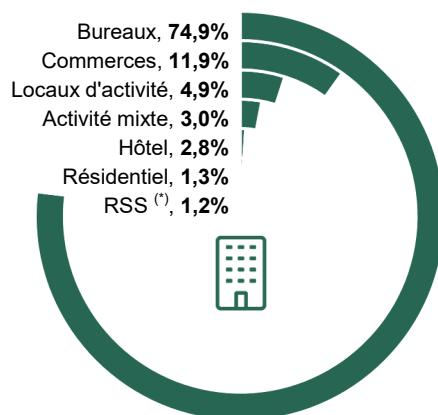
Acquisition au 2nd semestre 2025

Actif	Date d'acquisition	Localisation	Typologie	Prix d'acquisition HT AEM	Rendement brut
1339 - Eden Roch Plaza	25/09/2025	Nice (06)	Commerces	3 699 339 €	7,14%

Patrimoine immobilier au 31/12/2025

Répartitions sectorielle et géographique du patrimoine

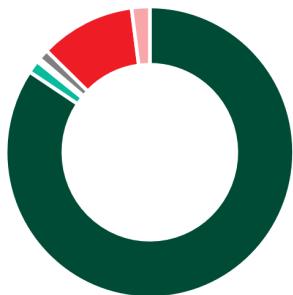
Pourcentages calculés à partir de la valeur vénale totale du patrimoine : 364 872 700€



(*) Résidence Services Seniors

Activité locative du 2nd semestre 2025

Taux d'Occupation Financier (TOF)



Taux d'Occupation Financier	87,28 %
-----------------------------	---------

Locaux occupés	13 044 288 €
Locaux occupés sous franchise ou mise à disposition d'un futur locataire	219 146 €
Locaux vacants sous promesse de vente	62 798 €
Locaux vacants en restructuration (intégrés au TOF sous conditions)	179 265 €
Locaux disponibles à la location	12,72 %
Locaux vacants en recherche de locataire	1 652 424 €
Locaux vacants en restructuration (non intégrés au TOF)	315 288 €

Situation locative



Locations

Surface : - m²
Loyers annuels : - €
Suite aux acquisitions, livraisons
Dont Garanties locatives



Relocations

Surface : 8 250 m²
Loyers annuels : 816 371 €
Entrées locataires
Dont mises à dispositions anticipées



Sorties

Surface : 524 m²
Loyers annuels : 74 642 €
Suite aux cessions



Libérations

Surface : 9 075 m²
Loyers annuels : 1 208 661 €
Sorties locataires

Les principales vacances

Immeuble	Surface	Loyer annuel
1101 - Triade Montpellier (34)	1 871 m ²	358 530 €
1331 - Delta Park St Bonnet de Mure (69)	3 136 m ²	303 131 €
1322 - Cadéra 2.0 Mérignac (33)	1 998 m ²	302 010 €
1337 - Delta Design Center Montpellier (34)	1 128 m ²	265 806 €
1182 - 6ème Avenue Lyon (69)	1 414 m ²	241 286 €



12 342 156 € de loyers encaissés



93,60 % de taux d'encaissement des loyers

Distribution du 2nd semestre 2025

Période	Date	2025 (provisoire)	2024	2023	2022	2021
Acompte du 1 ^{er} trimestre	22/04/2025	16,00 €	16,75 €	16,50 €	15,75 €	16,25 €
Acompte du 2 ^{ème} trimestre	21/07/2025	16,00 €	16,75 €	16,50 €	15,75 €	16,25 €
Acompte du 3 ^{ème} trimestre	20/10/2025	16,00 €	16,75 €	16,50 €	15,75 €	16,25 €
Acompte du 4 ^{ème} trimestre	20/01/2026	16,00 €	16,75 €	16,50 €	16,75 €	19,25 €
Revenus bruts distribués		64,00 €	67,00 €	66,00 €	64,00 €	68,00 €

Performances au 31/12/2025

Taux de rentabilité interne (TRI)

TRI 5 ans
2020/2025
-2,29 %⁽¹⁾

TRI 10 ans
2015/2025
2,91 %

TRI 15 ans
2010/2025
5,66 %

TRI 20 ans
2005/2025
6,45 %

Taux de distribution (TD)

Taux de distribution ⁽²⁾	5,88 %
% de revenus non récurrents	N.C
Variation de la valeur de réalisation par part de l'année 2025 (par rapport à 2024)	N.C
Rendement global immobilier ⁽³⁾	N.C

Performance Globale Annuelle (PGA)

Performance Globale annuelle	2,58 %
Pour les SCPI à capital fixe, la performance globale annuelle correspond à la somme : du taux de distribution de l'année N, et de la variation du prix de part acquéreur moyen entre l'année N-1 et l'année N. La performance globale annuelle de l'année N est calculée comme suit :	
$\frac{\text{Dividendes brut de l'année } N + (\text{Prix de part acquéreur moyen } N - \text{Prix de part acquéreur moyen } N-1)}{\text{Prix de part acquéreur moyen } N-1}$	

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le prix de confrontation du mois de décembre 2025 (950 € - prix cédant) est retenu dans le calcul du TRI. Or la faiblesse de ce dernier - éloigné de la dernière valeur de réalisation de votre SCPI (1 019,91 € au 30 juin 2025) - a dégradé ce TRI.

⁽²⁾ Selon les modalités de calcul de l'ASPI, le taux de distribution de la SCPI est la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1, pour les SCPI à capital fixe.

⁽³⁾ Il s'entend comme la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation de la valeur de réalisation par part de l'année N.

« Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital ».

Nous attirons l'attention du lecteur sur les facteurs de risque figurant dans la note d'information disponible sur le site internet <http://deltager.fr/> et notamment sur le fait que, comme toutes les SCPI, le capital, le rendement et la liquidité des titres ne sont pas garantis.

Marché des parts du 2nd semestre 2025

Marché Primaire

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours du 2nd semestre 2025.

Période	1 ^{er} trimestre 2025	2 nd trimestre 2025	3 ^{ème} trimestre 2025	4 ^{ème} trimestre 2025
Nombre d'associés	7 233	7 212	7 207	7 217
Nombre de parts	298 778	298 778	298 778	298 778
Émission de parts nouvelles	-	-	-	-
Capital social effectif	227 967 614 €	227 967 614 €	227 967 614 €	227 967 614 €
Capitaux collectés (dont prime d'émission)	- €	- €	- €	- €

Marché Secondaire

Situation au 31 décembre 2025 (nombre et % de parts en attente de vente) : **1 224 parts** soit **0,41 %**.

Calendrier des prochaines confrontations : **30/01/2026, 27/02/2026, 31/03/2026, 30/04/2026, 29/05/2026 et 30/06/2026**.

Date limite de réception des ordres originaux et complets : le matin du jour de confrontation, jusqu'à 12h00. Date limite de réception des fonds pour les ordres d'achat : la veille du jour du marché de confrontation.

Modalités pratiques : vous pouvez vous procurer un ordre d'achat, de vente ou de modification/annulation via le réseau Crédit Agricole, ou auprès de la Société de Gestion DELTAGER par téléphone (04.67.13.65.80) ou par courrier électronique : contact@deltager.fr.

À tout moment entre deux confrontations, vous pouvez prendre connaissance du carnet d'ordres sur le site : <https://www.deltager.fr/fr/scpi-unidelta/carnet-dordres/>.

Mois	Prix de confrontation	Prix acquéreur (frais compris)	Nombre de parts échangées
07/2025	960 €	1 057,92 €	286
08/2025	960 €	1 057,92 €	349
09/2025	980 €	1 079,96 €	398
10/2025	950 €	1 046,90 €	352
11/2025	950 €	1 046,90 €	265
12/2025	950 €	1 046,90 €	94
Total			1 744

Marché de gré à gré

Aucune opération de gré à gré n'a été enregistrée au cours du 2nd semestre 2025.

AVERTISSEMENT

Lorsque vous investissez dans une SCPI, vous devez tenir compte qu'il s'agit d'un placement à long terme dans une optique de diversification de patrimoine. En conséquence, il est recommandé de conserver vos parts pour une durée de dix (10) ans minimum. La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les conditions de cession peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI constituant ainsi un risque de liquidité. La revente et le remboursement des parts ne sont pas garantis. La rentabilité du placement en parts de SCPI est de manière générale fonction : (1) des éventuels dividendes qui vous seront versés, (2) du montant du capital que vous percevez, soit lors de la revente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI, (3) de la durée du placement.

INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Conformément à l'article 422-197 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), un dossier complet de souscription doit être remis sur un support durable à tout souscripteur, préalablement à la souscription et doit contenir : la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après l'AMF) et le cas échéant sa dernière actualisation, les statuts, le dernier rapport annuel, le bulletin d'information en vigueur à la date de la souscription, le bulletin de souscription dont un exemplaire est destiné à être conservé par le souscripteur et le Document d'Information Clé (DIC).

MODE DE TRANSMISSION D'ORDRES

DELTAGER a opté pour une transmission dématérialisée des ordres de parts de la SCPI UNIDELTA. Le dossier complet numérisé est à retourner par mail via le réseau du Crédit Agricole ou à DELTAGER (contact@deltager.fr). Toutefois, si vous êtes dans l'impossibilité de nous retourner/envoyer votre dossier par mail, vous pouvez nous adresser ce dernier par voie postale : DELTAGER - 609 Avenue Raymond Dugrand - CS 79506 - 34961 MONPELLIER CEDEX 2. Enfin, nous vous invitons à conserver une copie de votre bulletin complété.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA SOUSCRIPTION

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception de l'intégralité des fonds et d'un dossier complet de souscription, adressé à la Société de Gestion. L'ordre d'achat est donné pour une durée limitée à trois (3) mois, à compter de son inscription au registre, sauf si le donneur d'ordre décide d'inscrire une durée inférieure.

LIEUX DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions et les versements sont reçus essentiellement par l'ensemble des agences des six (6) Caisses Régionales de Crédit Agricole suivantes : Alpes Provence, Centre-Est, Languedoc, Provence Côte d'Azur, des Savoie, Sud Rhône Alpes. Pour les non-clients des Caisses Régionales précitées, les souscriptions et les versements sont reçus par DELTAGER.

ENTRÉE EN JOUSSANCE DES PARTS

Les parts acquises portent jouissance à compter du 1^{er} jour du mois au cours duquel le transfert intervient.

NOMBRE MINIMUM DE PARTS À SOUSCRIRE

Le nombre minimum de parts à souscrire est d'une (1) part.

AGRÉMENT PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Toute souscription de parts sociales de la Société par un tiers étranger à la Société doit recueillir l'agrément de la Société de Gestion.

« US PERSON »

Une « US PERSON » ne peut pas souscrire des parts de SCPI UNIDELTA. En conséquence, toute souscription effectuée par une « US PERSON » sera déclarée invalide et le bulletin de souscription sera automatiquement nul.

CESSION DE PARTS

Selon la procédure déclinée au Chapitre II de la note d'information, l'associé peut céder ses parts sur le marché secondaire, avec intervention de la Société de Gestion, par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le registre des ordres. La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts. La cession n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. Les cédants perdent au profit de l'acquéreur la jouissance des parts, à partir du 1^{er} jour du mois au cours duquel le transfert intervient. Toutefois, ils perçoivent les revenus correspondant à la période antérieure. La durée de validité d'un ordre de vente est de douze (12) mois.

COMMISSION DE CESSION

Cette commission est égale à 5,20 % TTC du montant de la transaction hors droits d'enregistrement (5%). Cette commission est payée par l'acquéreur.

MODIFICATION OU ANNULATION DES ORDRES

Tout donneur d'ordre peut modifier ou annuler son ordre de vente ou d'achat selon les conditions énoncées au Chapitre II de la note d'information.

INFORMATION SUR LE MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Selon la procédure déclinée au Chapitre II de la note d'information, l'associé peut céder ses parts sur le marché de gré à gré. Les transactions sont réalisées directement par les associés et les conditions sont librement débattues entre les intéressés. La Société de Gestion percevra pour frais de constitution de dossier, quel que soit le nombre de parts cédées, une commission forfaitaire égale à 125 € HT (soit 150 € TTC).

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS CLIENTS

Conformément à la réglementation en vigueur, DELTAGER a mis en place un dispositif de traitement des réclamations visant un traitement rapide, égal et harmonisé de celles-ci. Les réclamations peuvent être adressées directement par courrier à la Société de Gestion : DELTAGER, à l'attention de son Directeur Général : 609 Avenue Raymond Dugrand - CS 79506 - 34961 MONPELLIER CEDEX 02. Les équipes de DELTAGER s'engagent à traiter toute réclamation émanant d'un client, selon un délai de traitement de la réponse approprié eu égard à la complexité de la réclamation. Pour chaque réclamation, DELTAGER s'engage à : (1) accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi (sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai), (2) apporter une réponse dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de l'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. En cas de résolution complexe entraînant un dépassement de ce délai, le client en sera rapidement informé. Le traitement des réclamations est gratuit. Si un client n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, il peut recourir à un médiateur. Pour ce faire, il peut s'adresser par courrier au médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 Place de la Bourse - 75081 PARIS CEDEX 02. Les modalités de recours à la médiation de l'AMF sont précisées sur son site internet : www.amf-france.org.



PLUS D'INFORMATIONS

SITE INTERNET

www.deltager.fr

NOUS CONTACTER

contact@deltager.fr

04.67.13.65.80 - Lundi au vendredi

DELTAGER - 609, Avenue Raymond Dugrand - CS 79506

34961 MONTPELLIER Cedex 2

succession@deltager.fr

04.66.17.87.17 - Lundi au vendredi

DELTAGER - Service Successions

5 Boulevard Théophile Roussel

48000 MENDE

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-3 9° et L. 214-86 du code monétaire et financier et 422-192 du règlement général de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur la présente note d'information le visa SCPI n°22-10 en date du 22 juillet 2022. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

DELTAGER — SOCIÉTÉ DE GESTION

Au capital social de 240 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 684 914

Agreement AMF n°GP-14 000017 du 23 juin 2014

Siège Social : 609, Avenue Raymond Dugrand — CS 79506 — 34961 MONTPELLIER Cedex 02

SCPI UNIDELTA — SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL FIXE

Au capital maximum statutaire de 500 000 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 711 881

Siège Social : 609, Avenue Raymond Dugrand — CS 79506 — 34961 MONTPELLIER Cedex 02

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

La note d'information de la SCPI a reçu le VISA AMF SCPI n°22-10 en date du 22 juillet 2022